



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2023

Règlement concernant l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet)

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 618-2023, règlement concernant l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet).

Ledit règlement 618-2023 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux-mille-vingt-trois.

Directeur général et greffier-trésorier par intérim
M. Miguel C. Rousseau